

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015

- Lotissement des Faïsses : Il est approuvé à l'unanimité la proposition de fixer le prix du m² à 26 € contre 33 € initialement prévu. Les dépenses liées aux voies de circulation internes au lotissement sont transférées du budget « Lotissement » au budget communal.
- Monsieur le Maire est autorisé à organiser la consultation des électeurs de la section de La Barraque-Montégut-La Gorge pour répondre à la demande d'acquisition de parcelles faite par Marie-Rose REVEL, Francis GAGLIANO, André RASCOL et Hubert ROUAN.
- Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure de déclassement d'une parcelle du domaine public en vue de sa vente à Marie-Rose REVEL. Tous les frais seront à la charge de l'acheteur.
- Poste Immo met en vente l'immeuble de La Poste suite au transfert des services postaux dans l'agence postale intercommunale qui sera installée dans le bâtiment de l'Office du Tourisme (estimation des domaines : 70 000 €). Il est proposé de l'acquérir pour un montant de 40 000 € pour y installer les services administratifs de la mairie et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches d'acquisition dans ces conditions. Il est aussi proposé un plan de financement prévisionnel pour réaliser les travaux nécessaires à leur aménagement à l'usage mairie (dont 88 000 € d'autofinancement) : Voté à l'unanimité.
- Il est décidé de l'organisation du bureau de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015.
- Il est choisi le bureau d'étude GAXIEU pour l'étude d'assainissement de l'Hôtel d'Entreprises : GAXIEU 3 450,00 € - CET INFRA 4 760,00 € - ETUDEO 4 800,00 €.
- Il est approuvé la création d'une régie pour la mise en œuvre de la vente de tickets prépayés pour la cantine scolaire.
- Il est approuvé la création d'un poste technique 1ère classe pour une durée de 29 heures en remplacement du poste d'adjoint technique 2ème classe de même durée pour que Sandrine PONS puisse bénéficier de sa réussite à l'examen professionnel correspondant.